

**Leather Guard**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Leather Guard  
UFI H000-A0PG-V003-2N1T

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Pas connu.  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant  
Identification de la société GardX International Ltd  
Adresse du Fabricant Lake House  
2 Port Way  
Port Solent  
Portsmouth  
United Kingdom  
Code postal PO6 4TY  
Téléphone: +44 (0)1243 376 426.  
Fax Pas connu.  
Email product@gardxgroup.com

Identification de la société Automotosol S.R.O.  
Adresse du Fournisseur Rybna 716/24  
Praha 1  
Czech Republic.  
Code postal 110 00.  
Téléphone: +420 222 703288.  
Heures de bureau

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence 1-800-424-9300.  
Contacter Pas d'informations disponibles.  
Centre national de réponse  
Adresse Antigif Centrum Centre Antipoisons  
Tél. d'urgence 070 245 245

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Skin Sens. 1A :Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

**Leather Guard**

Désignation Commerciale Leather Guard

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

Mention(s) d'Avertissement Attention

Mention(s) de Danger H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

 Mention(s) de mise en garde P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit contient: 118-58-1 (Propriétés perturbant le système endocrinien)

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
2,2',2''-nitrilotriethanol	102-71-6	203-049-8	<10	Non classé	Aucun
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	68920-66-1	500-236-9	<0.5	Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Chronic 2 H411	GHS07 GHS09
Isotridecanol, ethoxylated	69011-36-5	500-241-6	<0.5	Aquatic Chronic 3 H412	Aucun
SALICYLATE DE BENZYLE	118-58-1	204-262-9	<0.1	Skin Sens. 1B H317	GHS07
alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	<0.05	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332	GHS07
4-tert-butylcyclohexanol	98-52-2	202-676-4	<0.05	Eye Irrit. 2 H319	GHS07

**Leather Guard**

3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	261-245-9	<0.05	Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Chronic 2 H411	GHS07 GHS09
Evernia prunastri, ext.	90028-68-5	289-861-3	<0.05	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
ammoniac ....%	1336-21-6	215-647-6	<0.1	Skin Corr. 1B H314 Aquatic Acute 1 H400	GHS05 GHS09
2-methylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	220-239-6	<0.05	Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1A H317 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 2 H330 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS06 GHS05 GHS07 GHS09
[3R-(3 $\alpha$ ,3a $\beta$ ,7 $\beta$ ,8a $\alpha$ )]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one	32388-55-9	251-020-3	<0.05	Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411	GHS07 GHS09
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate	4707-47-5	225-193-0	<0.05	Skin Sens. 1B H317	GHS07
Terpineol	8000-41-7	232-268-1	<0.005	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
geraniol; (2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol	106-24-1	203-377-1	<0.05	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318	GHS05 GHS07
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	127-51-5	204-846-3	<0.05	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411	GHS07 GHS09
3,4-xylénol	576-26-1	209-400-1	<0.01	Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Skin Corr. 1B H314 Aquatic Chronic 2 H411	GHS06 GHS05 GHS09
Coumarin	91-64-5	202-086-7	<0.005	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317	GHS07

**Leather Guard**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques		Facteur-M	ETA
alcool benzylique	100-51-6				Acute Tox. 4 (H302) : 500 Acute Tox. 4 (H332) : 11.000
ammoniac ....%	1336-21-6	STOT SE 3	C>= 5.00 <= 100.00		
2-methylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	Skin Sens. 1A	C>= 0.0015 <= 100.00	Aquatic Acute 1: 10	Acute Tox. 3 (H301) : 100 Acute Tox. 3 (H311) : 300 Acute Tox. 2 (H330) : 0.500
3,4-xylénol	576-26-1				Acute Tox. 3 (H301) : 100 Acute Tox. 3 (H311) : 300
Coumarin	91-64-5				Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**
**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	Traiter symptomatiquement.
Contact avec la Peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).
Contact avec les yeux	Traiter symptomatiquement.
Ingestion	Traiter symptomatiquement.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dermatite de contact allergique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). Traiter symptomatiquement.

## Leather Guard

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.  
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage Ambiante.  
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles Rien de connu.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas connu.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Aucune Limite d'exposition attribuée.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Leather Guard

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Éviter le rejet dans l'environnement.  
Protection De L'environnement

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

#### 9.2 Autres informations

**Leather Guard**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**10.4 Conditions à éviter**

Non attribué.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 657894.75
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 1000000
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 6395.35
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

## Leather Guard

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Liste II : Substances en cours d'évaluation pour la perturbation endocrinienne dans le cadre d'une législation européenne 118-58-1 (Santé humaine)

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Énuméré dans: Liste II : Substances en cours d'évaluation pour la perturbation endocrinienne dans le cadre d'une législation européenne 118-58-1 (Environnement)

### 12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer dans une décharge appropriée.

### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Non classifié comme dangereux pour le transport.**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable



## Leather Guard

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux alcool benzylique (100-51-6), geraniol; (2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol (106-24-1), SALICYLATE DE BENZYLE (118-58-1), 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5), ammoniac ...% (1336-21-6), 2-methylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4), [3R-(3 $\alpha$ ,3a $\beta$ ,7 $\beta$ ,8a $\alpha$ )]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one (32388-55-9), Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate (4707-47-5), 3,4-xylénol (576-26-1), 3,5,5-trimethylhexyl acetate (58430-94-7), Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated (68920-66-1), Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5), Terpeneol (8000-41-7), Evernia prunastri, ext. (90028-68-5), Coumarin (91-64-5), 4-tert-butylcyclohexanol (98-52-2)Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) alcool benzylique (100-51-6), 2,2',2''-nitrotriethanol (102-71-6), SALICYLATE DE BENZYLE (118-58-1), [3R-(3 $\alpha$ ,3a $\beta$ ,7 $\beta$ ,8a $\alpha$ )]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one (32388-55-9)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

**Leather Guard****Règlements nationaux**

Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS05: SGH: Corrosion

GHS06: SGH: Tête de mort sur deux tibias

GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë, Catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë, Catégorie 3

Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë, Catégorie 2

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,  
Catégorie 1Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,  
Catégorie 2Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique,  
Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

**Leather Guard**

H311: Toxique par contact cutané.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330: Mortel par inhalation.  
H332: Nocif par inhalation.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Mention(s) de mise en garde

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
CE : Communauté Européenne  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

## Leather Guard

Principales références bibliographiques Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
et les sources de données utilisées  
pour élaborer la FDS

### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Furniture Clinic Limited ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Furniture Clinic Limited n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.